



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

La Fraternelle

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI LACHAZOT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BOUSCAYROL Véronique - Econome Diocésain

RCS / SIRET

5 1 2 6 4 2 9 9 2 0 0 0 1 4

Forme juridique

ASSOCIATION

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (CPE, IOTA, etc.))
Rubrique 39 b) Opération d'aménagement dont la surface de plancher ou l'emprise au sol est supérieure ou égale à 10000m ²	Surface de plancher du projet : 12 130 m ² (Terrain d'assiette 4 655 m ²)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Renouvellement urbain au centre d'Oullins dont le projet prévoit :

- La démolition du bâti existant vétuste et obsolète, comprenant un gymnase et des locaux associatifs en R+1
 - La construction :
 - d'un nouvel équipement sportif de 1 040m², au bénéfice des associations et établissements scolaires
 - d'une résidence seniors d'environ 103 logements du T1 au T3 en R+4+attique
 - d'environ 25 logements collectifs libres et environ 50 logements collectifs sociaux du T1 au T4 en R+5+attique
 - d'une salle paroissiale de 200 m²
 - d'un local d'activités de 220 m²
 - de 70 places de parkings privées, en sous-sol des bâtiments nouvellement construits (population seniors peu véhiculée).
- Aucun maillage viaire n'est créé, les accès du site se faisant depuis les rues adjacentes existantes : Fleury, Bertholey et République. Le projet intègre des aménagements paysagers qualitatifs en remplacement de surfaces largement imperméabilisées et délaissées. Ils comprendront notamment : la conservation des arbres classés "Espace Boisé Classé", plantation de 10 arbres, 1260m² d'espaces verts dont 700 m² d'espaces de pleine terre, 1000m² de toitures végétalisées.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans la démarche déjà engagée de développement urbain de la commune d'Oullins, répondant aux enjeux du PADD de la commune d'Oullins, en particulier dans :

- Le confortement du centre-bourg, en s'appuyant sur l'arrivée du métro B (futur arrêt du métro à moins de 100 m),
- La poursuite du renouvellement urbain, dans le respect des caractéristiques morphologiques environnantes,
- La garantie de maintenir la présence d'équipements dans le tissu urbain

Le projet entend répondre aux objectifs de développement résidentiel de la commune en termes de besoins en logements pour tous les habitants, en favorisant notamment des formes d'habitat économes d'espaces, diversifiées et de qualité.

L'offre de logements prévus au sein du projet est adaptée aux différents types de ménages, avec

- Une réponse aux besoins en logements des ménages dont les besoins spécifiques ne sont pas pris en compte par le logement classique, avec une résidence sénior, incluant un espace de restauration collectif à tous les résidents,
- Une large typologie de logements (du T1 au T4) et une offre diversifiée de logements locatifs sociaux et libres.

Le projet permet la réalisation d'un nouvel équipement sportif en coeur de ville et promeut une réelle mixité fonctionnelle et générationnelle au sein du même îlot, mêlant résidence sénior, logements collectifs, salle paroissiale et équipements sportifs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il n'est pas prévu de travaux de terrassement de grand ampleur. Il s'agit d'un chantier classique entraînant des mouvements de terres limités aux fondations des constructions, à l'aménagement d'un unique niveau de sous-sol et au décapage superficiel de la terre végétale.

Les démolitions des bâtiments existants généreront 1 400 tonnes de matériaux, équivalent à environ 2 000 m³, à évacuer vers les filières adaptées. Il s'agira essentiellement de bétons et autres éléments maçonnés (voir annexes). Les recommandations émises vis à vis des pollutions (particulièrement de la cuve de fioul) lors de la démolition des bâtiments seront respectées (voir annexe). Les travaux entraîneront la circulation de poids lourds sur les voiries à proximité pour l'acheminement et l'excavation des matériaux, notamment de démolition. Cela engendrera quelques nuisances temporaires typiques d'un chantier classique pour les riverains.

A ce stade d'avancement des études, le planning des travaux n'a pas encore été défini précisément mais sera planifié sur environ 24 mois. Les arbres conservés dans l'Espace Boisé Classé feront l'objet de protections spécifiques.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet d'aménagement correspond à un quartier d'habitation dans le centre-ville d'Oullins, s'appuyant à la fois sur le réseau viaire existant (rues de la République, Bertholey et Fleury) ainsi que sur la future station de métro de la ligne B, située à moins de 100 m. Le site sera accessible par les différentes rues adjacentes.

Le système de gestion des eaux pluviales repose sur une gestion à la parcelle, avec une collecte des eaux par les toitures, en direction d'un bassin de rétention (dimensionnement en cours) avant infiltration des eaux. Aucun ouvrage à ciel ouvert n'est envisagé afin de maximiser les espaces verts à destination de la résidence sénior, de la paroisse ainsi que des habitants et usagers de l'équipement public.

L'équipement sportif sera accessible depuis la rue Bertholey, aussi bien pour les groupes scolaires que pour les associations sportives, et permettra d'accueillir moins de 200 personnes.

La salle paroissiale est dimensionnée pour moins de 100 personnes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- Permis de construire
- Etude d'impact suivant la décision de l'examen au cas par cas

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie cadastrale :	4655 m ²
Surface de plancher :	12131 m ²
Logements sénior :	5835 m ²
Autres logements :	4735 m ²
Equipements (sportifs, médical et salle paroissiale)	1561 m ²
Stationnements :	70 places environ

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Rue Fleury, Rue Bertholey, Rue de la République
Oullins (69600)

Coordonnées géographiques¹

Long. 4°5'7"1'5"7"5 Lat. 4°8'0"6"5"5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont : - à 1 km à l'est : ZNIEFF de type II "Ensemble fonctionnel formé par le Moyen-Rhône et ses annexes fluviales" (820000351) - à 3 km au sud-est : ZNIEFF de type I "Vieux-Rhône entre Pierre-Bénite et Grigny" (820030245) - à 5 km au nord-ouest : ZNIEFF de type I "Moyenne vallée de l'Yzeron" (820031399)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche est à 9 km à l'ouest du projet "Le Tupinier" (FR3800866)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est couvert par le Plan environnementale Sonore du Grand Lyon. Le site est couvert par le PPBE d'Etat dans le Rhône 2015-2018, approuvé en date du 3/11/2015 et par un nouveau PPBE 2019-2023 qui fait l'objet d'une consultation publique pour une période de 2 mois, du 20 janvier 2020 au 20 mars 2020 inclus. Le site est pour parti concerné par une voie classée au titre des infrastructures de transports terrestres bruyantes : la Grande Rue, de catégorie 3 (largeur de 100m)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le périmètre du monument historique "Immeuble le Castel", dont les façades et toitures sur rue et sur cour (y compris la galerie à arcades sur cours) sont classés par arrêté du 21 mars 1983. Le monument historique n'est pas visible depuis le site et le projet ne remettra pas en cause les qualités architecturales du bâtiment. Afin de veiller à la bonne prise en compte du monument historique, une rencontre avec l'ABF est organisée à la fin du mois de novembre 2021.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est entièrement artificialisé et imperméabilisé, ne présentant pas de végétation inféodée aux milieux humides ni de sols avec un horizon d'oxydo-réduction. Le site n'est pas concerné par une zone humide identifiée à l'échelle du département ou de la Métropole de Lyon.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par le PPRT de la "Vallée de la Chimie" du fait de la présence de l'usine Arkema Pierre Bénite. Le PPRT a été approuvé le 19 octobre 2016 par arrêté préfectoral n°69-2016-10-19-001. Le site n'est pas concerné par un des périmètres instaurés par le PPRT. La commune est concernée par le PPRI de l'Yzeron, approuvé le 22 octobre 2013. Le site n'est pas concerné par un des périmètres instaurés par le PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le diagnostic de pollution (en annexe), le site présente une ancienne cuve de fioul confinée dans un des bâtiments. Aucune fuite n'a été identifiée lors du diagnostic. Les recommandations émises dans le rapport seront respectées par le maître d'ouvrage.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 11 km au nord-est du site "Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage". Le site ne présente aucun habitat naturel.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet induit la réalisation d'un niveau de sous-sols relativement étanche. Ce dernier est susceptible de créer des modifications très localisées et de faibles ampleurs sur les masses d'eau souterraines. Néanmoins, d'autres niveaux souterrains existent en périphérie du projet. Par conséquent, les incidences seront très limitées. Le projet prévoit la réalisation d'un drainage sous le sous-sol pour permettre la circulation de l'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet inclus la démolition des bâtiments existants vétustes et obsolètes : gymnase et locaux associatifs. Leur destruction, dans le respect des recommandations vis à vis des pollutions, générera environ 2 000 m3 de matériaux qui seront évacués vers les filières adaptées. (voir annexe : diagnostic des déchets préalable à la déconstruction).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'apport de matériaux de construction extérieurs au site. Un équilibre déblais/remblais sera recherché au sein du site (en dehors des matériaux de démolition) et réutilisera au maximum les terres excavées, notamment dans l'aménagement des plateformes ou des aménagements paysagers.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les arbres présents sur le site, classés "Espaces Boisés Classés" sont préservés et intégrés au projet de construction. Les arbres abattus seront replantés, accompagnés de nichoirs et gîtes pour oiseaux et chauves-souris. Le passage d'un écologue sur site a permis d'identifier des enjeux particuliers vis à vis des chauves-souris : toiture et arbres à cavités sont attractifs et constituent un potentiel d'accueil, potentiellement exploitables par l'avifaune également. Des mesures spécifiques (passage d'un écologue, période de démolition, abattage) sont mises en oeuvre et planifiées avant les travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est à plus de 10km du site Natura 2000 le plus proche. De plus, le site ne présente aucun habitat d'intérêt communautaire ni d'espèces protégées susceptibles d'entretenir un lien fonctionnel ou écologique avec le site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF de type I (820030245 et 920031399) et II (820000351) ainsi que l'arrêté de protection de biotope (FR3800866) sont éloignés de la zone de projet et n'entretiennent pas de lien fonctionnel avec ce dernier.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans la politique de renouvellement urbain de la Métropole de Lyon, au centre de la ville d'Oullins, dans un site entièrement artificialisé. Il n'entraînera aucune consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien qu'un PPRT soit identifié sur la commune d'Oullins, le site de projet n'est pas concerné par un des périmètres définis par ce plan de prévention.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le potentiel du radon est de catégorie 1 dans la commune, c'est à dire faible. Le risque sismique est faible sur la commune. Le projet n'est pas concerné par le risque d'inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'occupation historique du site ne permet pas de craindre une pollution des sols pouvant engendrer un risque sanitaire.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de construction vont générer un trafic routier temporaire. Puis l'arrivée de populations nouvelles au sein des bâtiments engendrera d'autres déplacements. Néanmoins, ces derniers seront relativement limités, du fait : du nombre de places de stationnement réduit (70 places), de la proximité avec la station de métro (moins de 100m) et de la présence de plusieurs lignes de transports en commun et autres modes alternatifs à la voiture individuelle (cycles, marches, ...).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet générera des nuisances sonores dues au trafic routier des nouvelles populations installées qui seront peu significatives compte-tenu des charges de trafic actuelles, du nombre de véhicules attendus (résidents seniors peu véhiculés) et des alternatives existantes comme les transports en commun. Aucune des voies entourant le projet ne fait partie des classements sonores des infrastructures de transport terrestre bruyantes et le site n'est pas concerné par un dépassement de seuil cartographique par le PPBE.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase de démolition puis de travaux, et la légère augmentation du trafic en lien avec le projet peut entraîner des vibrations qui devraient rester très limitées. La présence du métro imposera la mise en oeuvre de techniques limitant les vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des émissions lumineuses provenant des éclairages des nouvelles habitations. Le site est localisé en plein centre de la commune d'Oullins. Le ciel nocturne est donc impacté par la pollution lumineuse.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La légère augmentation du trafic entrainera une modification du bilan des émissions. Il produira aussi probablement des rejets en fonction des systèmes de production de chaleur des nouvelles constructions. Cela ne devrait pas être significatif au regard des rejets du tissu urbain existant. De plus, de nombreuses offres alternatives à la voiture existent à moins de 100m du projet, participant à limiter les émissions de gaz à effet de serre.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle, conformément au PLU-H de la Métropole de Lyon. Les eaux pluviales seront collectées puis renvoyées vers un bassin souterrain avant d'être infiltrées dans le sous-sol. Les eaux usées seront raccordées au réseau public d'assainissement.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas d'effluents spécifiques hormis les rejets d'eaux usées qui seront traitées par le réseau d'assainissement, géré par la Métropole de Lyon.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une production de déchets inhérente à l'arrivée de nouvelles populations. La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif se fait au porte à porte. Les points de collectes seront aménagés au sein de chaque bâtiment.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet architectural s'inscrit parfaitement dans le tissu urbanisé existant, et sera conforme aux règles d'urbanismes spécifiquement dédiées dans le PLU-H de la Métropole de Lyon. Bien qu'aucune co-visibilité entre le monument historique et le site ne soit identifiée, une rencontre avec l'ABF est organisée à la fin du mois de novembre 2021 afin de veiller à la bonne prise en compte des prescriptions architecturales. La hauteur des nouveaux bâtiments sera proche des bâtiments voisins des rues Bertholey et Fleury (R+4, R+5).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S'agissant d'une opération de renouvellement urbain, le projet n'entraîne pas de modification sur les activités sylvicoles ou agricoles. De plus, le PLU-H de la Métropole de Lyon, récemment approuvé, a mis en place un règlement spécifique sur la zone. Les équipements sportifs démolis seront reconstruits sur le site, en intégrant aussi de nouvelles constructions et usages (local d'activités, salle paroissiale, résidence sénior).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Plusieurs incidences sont identifiées et des mesures sont mises en oeuvre afin d'éviter ou réduire les effets négatifs :

- Matériaux : la démolition des bâtiments générera la production de déchets et matériaux. Le diagnostic de déchets (en annexe) estime le volume de matériaux produits et identifie les filières adaptées pour leur recyclage et leur traitement. Les diagnostics de pollution, amiante et plomb (annexes) identifient les mesures qui seront appliquées afin de préserver la santé des intervenants.
- Gestion des eaux pluviales : un bassin de rétention et d'infiltration sera aménagé sur le site.
- Patrimoine naturel : les arbres classés "EBC" dans le PLU-H sont maintenus. Les arbres abattus sont remplacés par des individus plus jeunes. Afin de limiter la perte d'habitats, des nichoirs et gîtes à chiroptères seront mis en oeuvre sur les arbres maintenus mais également sur les toitures des futurs bâtiments et dans les arbres plantés. De plus, des espaces verts (incluant toitures végétalisées) sont aménagés, offrant aux espèces faunistiques des espaces plus accueillant et plus propices à leurs usages (nourrissage ou repos par exemple) que les espaces très minéralisés actuellement en place. Le calendrier prévisionnel de travaux permettra une démolition et un abattage des arbres à l'automne 2022. Un écologue s'assurera avant les interventions de l'absence d'individus. En cas de présence, les travaux seront arrêtés et un déplacement sera opéré selon un protocole définis par l'écologue. Le projet participe ainsi à l'atténuation des effets des îlots de chaleur urbain ainsi qu'à la végétalisation et désimperméabilisation de la ville d'Oullins.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de développement de la commune d'Oullins ainsi que dans une politique de renouvellement urbain, participant à la limitation de la consommation d'espaces naturels et agricoles. Il s'agit de reconstruire la ville sur elle-même et de proposer des aménagements de qualité dans un cadre de vie attractif, avec de nouveaux espaces verts. L'expertise naturaliste a identifié des enjeux spécifiques vis à vis de l'avifaune et des chauves-souris et des mesures sont mises en oeuvre : présence d'un écologue lors du détuilage et abattage des arbres, intégration de nichoirs (chauves-souris et avifaune), ... Les mesures mises en oeuvre (gestion des matériaux de démolition, infiltration des eaux pluviales, toitures végétalisées, ...) garantissent l'intégration du projet dans son environnement. Il ne semble donc pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Diagnostic de pollution Note d'enjeux faunistiques du site Diagnostic de déchets Diagnostic amiante Diagnostic plomb Etude géotechnique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LYON

le, 08/11/2021

Signature



S.C.I LACHAZOT
6, avenue Adolphe Max
69321 LYON Cedex 05
512 642 992 RCS LYON